



Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2014

A
U

Présents : M. Maisons Christian, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Chiron Isabelle, Mme Girard Danielle, M. Caré François, M. De Boisanger Arnaud, Mme Bouillon Nathalie, Mme Pierrot Delphine, M. Palat Laurent, M. Merlet Philippe, Mme Jubi Joséphine, M. Vandeveld Ivo

Absents excusés : Mme Françoise Hardy, M. Le Flohic Jean-Louis (pouvoir à M. Christian Maisons), Mme Géraldine Garnier (pouvoir à M. Philippe Merlet)

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. Vandeveld.

M. le Maire désire ajouter un point à l'ordre du jour la convention de Transports Scolaires entre la commune de Maillebois et l'Agglo de Dreux. Le conseil municipal accepte.

Convention Transports scolaires :

M. le Maire : rappelons que la compétence et donc la responsabilité incombe à l'Agglo de Dreux mais que la gestion (notre car, notre chauffeur...) nous appartient. Les transports scolaires seront désormais subventionnés à 100% à raison de 80% par le Conseil Général et 20% par l'Agglo de Dreux. Cela signifie que nous aurons 20% de plus qu'avant et que le personnel accompagnateur sera également pris en charge. Les frais périscolaires resteront à la charge de la commune.

Mme Jubi : à quoi serviront alors les 50 € payés par les parents dont les enfants prennent le car ?

M. Maisons : Pour 2014 on ne change rien car le budget est voté mais on reconsidèrera la question pour 2015.

M. Merlet : le transfert entre les écoles n'est pas subventionné et reste donc coûteux. Il faudra que l'ensemble des parents d'élèves paient une côte part.

M. De Boisanger : comment isole-t-on les différents postes et cela représente quel montant du budget ?

M. Maisons : les 80% ne sont pas exacts car calculés en fonction du nombre d'enfants transportés alors que maintenant ce sera en fonction des kilomètres parcourus. L'Agglo de Dreux prendra par contre toutes les factures à son compte (par exemple l'entretien du car...etc).

D'autre part les 25 € dus au mois de janvier, correspondant au second versement seront peut-être reportés, mais rien n'est finalement gratuit...

M. Merlet : il faudra peut-être demander 5 € à chaque famille et non 50 € à quelques-unes.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Convention PLU avec l'Agglo du Pays de Dreux

M. Maisons : le coût de la mise en place du PLU sera de 5 000 € dont 50% à la charge de la commune et 50% subventionnés par le Fdaic.

M. Caré trouve que la convention ne dit pas quelles sont les prestations précises de l'Agglo. Il faut savoir pour quoi l'on paye et dans la convention il n'est nulle part fait mention de ce que nous a présenté Mme Collin en septembre dernier. Il faut donc amender l'article 1. M. De Boisanger se demande si nous savons ce que nous allons voter par rapport à ce qui a été voté il y a 3 ans et demande son ressenti à M. le Maire.

M. Maisons ne veut rien transformer, il y a une croissance à ne pas dépasser. Nous allons privilégier les dents creuses mais la loi dit qu'il faut densifier le centre-bourg.

La convention est adoptée à l'unanimité sous réserve de la modification à l'article 1 apportée par M. Caré.

F
I
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

Tarifs publicité du Bulletin Municipal

La commission communication réunie le 12 septembre dernier a proposé comme nouveau tarif 300 € pour une page entière, 150 € pour une demi-page et 75 € pour une publicité à l'intérieur du bulletin avec parution sur le site internet. Le coût de l'impression s'élève à 770 € pour deux parutions, à cela s'ajoutent le papier et l'encre. Les artisans et commerçants de la commune sont gratuitement indiqués dans le Fil de la Blaise.

M. Merlet : si on valide ces nouveaux tarifs, cela devrait équilibrer les frais.

M. Caré : on doit contacter en priorité les entreprises qui travaillent pour la commune.

Les nouveaux tarifs sont validés à l'unanimité

Convention de l'Agglo pour le groupement des commandes pour le diagnostic des réseaux d'assainissement.

M. Maisons : Nous pourrions profiter de leur tarification, de leur aide pour l'étude d'assainissement pour Dampierre et Blévy.

M. Caré : Qui a décidé de faire ces diagnostics ?

M. Maisons : cela a été décidé entre le préfet et le Maire. Le préfet a sommé la commune de Maillebois de mettre un plan d'actions en place pour la mise aux normes des stations de Blévy et de Dampierre. Cette étude est nécessaire car l'ancienne étude date de 10 ans.

M. Palat : il est inutile de refaire une étude qui nous coûtera 10 000 € car l'ancienne a montré que tout le réseau est pourri. Le problème est que les travaux coûteront 370 000 €. Il suffirait de demander à l'Agglo de travailler sur le tronçon de la rue du Moulin du Pré et de faire des appels d'offres.

M. Caré : Tremblay les Villages et Brezolles se sont fait « attraper », il faut régulariser et on en profite pour « attaquer » Maillebois.

M. Merlet : il y a peut-être d'autres endroits qui se dégradent ? Et pourquoi n'a-t-on rien fait il y a 10 ans ?

M. Palat : Il n'y avait pas de subventions pour ce type de travaux et l'on attendait le prochain plan de l'Agence de Bassin pour le financer.

M. Maisons : il faut absolument mettre en place un plan d'action sinon les services de l'état décideront à notre place.

M. De Boisanger : qu'est-ce que les 6 000 € pour le désherbage ?

M. Maisons : c'est une coquille...

M. Caré regrette que l'on soit obligé de signer la commande pour l'étude et pour rien d'autre.

M. Maisons : ce sera pour l'étude et pour les travaux.

La convention est adoptée à la majorité, une abstention (Mme Jubi) et 3 votes contre (Mrs Palat, De Boisanger et Caré).

Proposition de vente d'un terrain communal à Maillebois :

M. Maisons explique qu'Interface a besoin de surface et sollicite la commune pour l'achat d'un terrain situé à côté du silo de Maillebois pour la construction d'un nouveau silo.

Mr Maisons : nous avons un accord de principe pour une construction moderne et aux normes à condition de démonter l'ancien ce qui a été accepté dans un second temps : il s'agit de construire 4 cellules de 2500 tonnes mais moins hautes et plus larges que celles actuellement. La coopérative veut aussi acheter le terrain de Mme Armand Delille d'une superficie de 1 ha. Le terrain communal est de 5 000 m². M. Maisons : l'intérêt d'Interface est la mise aux normes de leur installation et l'augmentation de leur débit/heure. L'échéance est 2015 car le besoin est urgent et il n'y a pas d'autre alternative disponible.

Ce projet soulevant beaucoup d'interrogations (interventions de M. Caré, M. De Boisanger, M. Merlet) la décision est reportée à une date ultérieure.

Eclairage de la salle polyvalente

M. Maisons : l'éclairage est défaillant car plusieurs condensateurs ont fondu et ont coulé dans la salle. Les installations sont en fin de vie car elles datent de 1984. En urgence, La société Domo Elec a fait quelques réparations mais il faut revoir toute l'installation. M. Maisons a fait faire deux devis pour les luminaires et deux solutions sont envisageables :

- soit remplacement à l'identique : les devis proposés vont de 6 000 € à 8 000 €.

- soit par des LED au rendement plus lumineux, à la consommation moindre mais au coût plus élevé : H2E à 12 000 € et Dom Elec à 12 700 €.

M. Palat : on peut demander des subventions à EDF si on prend les LED.

Une discussion s'installe quant à la puissance et à la consommation qu'il faudrait pouvoir évaluer. Mr Palat reproche à M. Maisons de ne pas l'avoir consulté alors qu'il s'était proposé pour étudier le dossier. Mr Palat quitte le conseil.

Le conseil décide de reporter le dossier pour une étude plus approfondie.

Questions diverses

M. Maisons :

Projet APC : projet de rénovation du bureau de poste : changement du mobilier à la charge de La Poste, les travaux de peinture, réfection du sol et huisseries pourraient être subventionnés à hauteur de 50% par les services de La Poste.

Étude paysagère de la place de l'église de Dampierre : les services de l'Agglo de Dreux proposent la réalisation d'une étude paysagère subventionnée à 100 % par la Région.

Sécurité de la traversée de Dampierre : des rétrécisseurs sont placés pour 4 semaines et l'on verra ensuite s'ils sont efficaces. Selon Mme Jubi la proposition de mettre des Stops serait plus efficace pour ralentir la circulation et de plus les rétrécisseurs gênent les machines agricoles. Cependant du point de vue de la sécurité du bus scolaire les plots sont plus utiles.

Projet d'extinction de l'éclairage public la nuit : entre 23h00 et 5h00. La traversée de Maillebois serait plus problématique quoique dans le noir complet la circulation ralentirait d'office. En fait du point de vue sécurité routière, le Conseil Général ne se prononce pas mais la responsabilité du maire peut être engagée.

M. le Maire donne lecture d'un courrier des riverains du hameau de la Pommeraie. Ils se plaignent que les limitations de vitesse ne sont plus respectées. M Maisons : on ne pourra pas mettre des ralentisseurs dans tous les hameaux.

Horaires des commémorations du 11 novembre :

Blévy : 9 h 45

Maillebois : 10 h 30

Dampierre : 11 h 30

L'harmonie de Châteauneuf en Thymerais sera présente. Il y aura un vin d'honneur dans chaque commune.

Le repas des anciens est prévu le 8 mars 2015.

La réunion mensuelle de novembre est reportée au premier lundi de décembre.

Tour de table

M. Merlet :

À la réunion du 1^{er} octobre pour l'église de Blévy a été ébauché un cahier de charges.

Pour la Belle Epoque, les 3 mois se sont écoulés et donc début janvier 2015 la commission dressera le Procès-Verbal définitif et on commencera un début de projet.

Il faut prévoir une réunion de la commission communication.

Il propose d'envoyer les convocations du conseil municipal par mail en lieu et place de lettres trop coûteuses. Les conseillers municipaux sont d'accord.

Il y a des fuites dans l'église de Maillebois, du plâtre est tombé d'un mur intérieur et il faut le réparer. Les tombes autour de l'église de Maillebois méritent un nettoyage prévu par le personnel communal après accord des propriétaires.

M. De Boisanger :

En ce qui concerne les taxes locales la part d'intercommunalité a augmenté et est différente de celle que Monsieur Gaboriau avait communiquée. Cette augmentation calculée sur 13 ans nous donnerait une augmentation de 19,38%.

Il se demande pourquoi, est inquiet et se demande si on ne s'est pas fait avoir.

M. Maisons va étudier la question.

La boulangerie de Blévy est en vente.

M. Maisons : oui et la commune pourrait l'acquérir pour un euro symbolique mais il a décliné l'offre. M. de Boisanger approuve cette décision. Ce bâtiment est propriété de l'Agglo et peu de personnes savent dans quel état délabré il est. M. Merlet propose un diaporama. Cette décision de vente est regrettable et M. Hamel est disposé à aider la commune si elle a un projet. Il est sceptique quant aux possibilités d'achat par des particuliers mais on constate qu'il y a beaucoup de visites. M. Merlet fait savoir que 2 personnes sont très intéressées car la bâtisse possède du potentiel.

Mme Pierrot : Une plaque en béton à l'école de Blévy a disparue et c'est dangereux. Il faudra la remplacer. D'autre part les marches des jeux de Maillebois sont refaites.

M. Vandeveld : en fouillant dans les archives il s'est rendu compte que les inscriptions sur les monuments aux Morts contiennent des erreurs qu'il faudrait peut-être rectifier pour le centième anniversaire de la grande guerre. M. Maisons avisera après avoir demandé l'avis des descendants ou des familles des combattants tombés au champ d'honneur.

Mme Jubi : L'arrêt de bus à la mare de Chennevières est boueux.

La plaque d'égout du 18 de la rue de la Chapellerie fait du bruit.

Le chauffeur du car de Brezolles est peu sympathique et fait peur aux enfants. De plus elle ne respecterait pas les règles du code de la route. M. Maisons va mener son enquête.

Mme Chiron : Le projet MAM au logement de Blévy : un budget prévisionnel a été transmis à la Mairie, mais cela ne suffit pas. Pour mettre aux normes, il faut effectuer des travaux d'eau et d'électricité. Des devis devront être établis. La PMI ne nous donne pas d'informations

A NOTER SUR VOS AGENDAS.....

TÉLÉTHON 28, 29 et 30 NOVEMBRE 2014

DÉJEUNER DANSANT organisé par le Comité des Fêtes 7 décembre 2014

Nos artisans - nos entreprises - nos commerçants :

Ets LORILLEUX	2 La Pommeraie	Maillebois	02 37 48 19 19
MARTIN Menuiserie	63 rue Hubert Latham	Maillebois	02 37 48 16 00
Ets FAVRIL - Combustibles	50 rue Hubert Latham	Maillebois	02 37 48 17 06
ECI Énergie protect	8 rue de Baronval	Blévy	02 37 62 10 30
Restaurant : les trois épis	1 rue du Dr A. Delille	Maillebois	02 37 48 17 04
Ets PERRET- élagage- Tonte	Chennevières	Blévy	06 21 11 66 59
Y.LAUMOND - Espaces verts	3 bis rue de Feuilleuse	Maillebois	06 13 79 05 87
Ets MOULIN P. maçonnerie rénovation	10 rue de Baronval	Blévy	02 37 48 03 93
Les Charpentiers du Thymerais	36 rue du vieux pont	Blévy	06 61 05 76 72 07 62 89 75 62
DESBOIS V. créateur sites internet	4 route de la Mare	Feuilleuse	06 18 58 02 82
Primeur Christophe DUPOINT	Feuilleuse	Dampierre	
Électricité - D. Brier/DOMELEC	11 Rue du bourg neuf	Blévy	02 37 48 18 09
Ma pause bien-être (C. Yakerson)	11 bis rue du vieux pont	Blévy	06.98.22.27.05 02.37.48.04.42
Les Charpentiers du Thymerais	36 rue du vieux pont	Blévy	07.62.89.75.62 06.61.05.76.72
Loola pâtisserie orientale	5 impasse de la Plaine	Dampierre	06.41.13.33.37
Malice et Caprices (Mme Ramos)	2 rue Jean Moulin	Maillebois	06.31.34.87.43
	Maliceetcaprices.bigcartel.com		